

# Chirurgiens-dentistes



© 2015 Les Echos Publishing

Comme de nombreux autres professionnels, les chirurgiens-dentistes n'échappent pas à la règle : ils sont de plus en plus souvent confrontés au problème des impayés de leurs patients. La CNSD (confédération nationale des syndicats dentaires) note même que de plus en plus de demandes qui lui sont adressées concerne ce sujet (près de 10 % des demandes). Comment réagir, quels sont les recours... autant de questions que se posent les praticiens. Pour les aider, la CNSD vient de réaliser une fiche pratique sous forme d'infographie pour tout savoir sur les impayés.

Cette fiche rappelle notamment la procédure à suivre, qu'il s'agisse de faire face à des chèques sans provision qui vous sont retournés par la banque ou d'honoraires dont le solde n'a pas été réglé malgré un devis signé et des relances sans réponse. Dans tous les cas, un règlement à l'amiable doit d'abord être initié. Mais s'il reste sans effet, vous pourrez opter pour la voie juridique. Toutes les étapes et délais y sont précisés.

À noter, la CNSD a également réalisé des fiches pratiques sur les thèmes du contrôle d'activité effectué par la Caisse primaire d'assurance maladie, ou encore de la complémentaire santé obligatoire dans toutes les entreprises à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Pour en savoir plus : [www.cnsd.fr](http://www.cnsd.fr)

